

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL POUR FAIRE BOUGER LES ÉLÈVES DE LA GÉNÉRATION 2024

Mardi 15 juin 2021

Plus d'activités physiques et sportives dès l'école primaire : c'est l'objectif que le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère délégué aux Sports, l'Agence nationale du Sport, le comité d'organisation Paris 2024 et le mouvement sportif se sont donné dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024.

À l'occasion de la réunion de son conseil d'administration qui s'est tenue le 15 juin 2021, et en lien avec le comité d'organisation Paris 2024, l'Agence nationale du Sport a validé une nouvelle étape de cette ambition : la distribution de kits sportifs et pédagogiques aux écoles engagées dans le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » lancé en février 2021, en complément de l'EPS. Ces kits gratuits pourront être accompagnés d'initiations à des disciplines olympiques et paralympiques proposées par Paris 2024 et réalisées en partenariat avec des clubs sportifs locaux. Ce soutien collectif à l'action des ministères en faveur de l'activité physique et sportive à l'école primaire, co-financé à parité par l'Agence nationale du Sport et Paris 2024, constitue une réponse à l'enjeu de lutte contre la sédentarité des enfants et vise à rendre la Génération 2024 plus active et en meilleure santé.

30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école pour la santé des enfants

Le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) se distingue et est complémentaire de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire, et du sport scolaire organisé à l'école élémentaire par l'USEP et l'UGSEL. Il vise à ce que tous les élèves, quelle que soit leur condition, puissent atteindre la recommandation de l'OMS pour la santé des enfants : au moins 60 minutes d'activité physique par jour, à l'heure où 87% des adolescents français n'atteignent pas cette recommandation et où 20% d'entre eux sont en surpoids.

La mesure s'inscrit dans la démarche « École promotrice de santé » pour lutter contre les risques d'obésité et la sédentarité des plus jeunes. Elle promeut le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants, et contribue ainsi à leur donner le goût de la pratique sportive dans le cadre de la dynamique Génération 2024. Alors que près de 1 000 écoles se sont déjà investies dans le dispositif, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Roxana MARACINEANU, ministre déléguée en charge des Sports, ont fixé un objectif ambitieux, en demandant qu'un tiers des écoles au moins développent un projet « 30 minutes d'activité physique quotidienne ». Cet objectif, qui concernera plus de 12 000 écoles pour 1,25 million d'élèves d'ici 2024, mobilisera 60 000 enseignants.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) organise le déploiement des 30 minutes d'APQ par plusieurs mesures d'accompagnement, de formation et de production de ressources. 101 référents départementaux 30' APQ ont été désignés en février dernier pour coordonner le dispositif au niveau des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement, et aux sports (SDJES).

Les référents départementaux sont notamment chargés d'assurer l'accompagnement des équipes pédagogiques sur les projets développés au plan territorial, ainsi que la formation des enseignants sur le dispositif, en lien avec les inspecteurs de circonscription et les comités de pilotage académiques Génération 2024. Ils contribuent aussi à la création et à la diffusion d'outils pédagogiques spécifiques, en complément de ceux développés aux échelons national et académique. Le réseau des Maisons Sport-Santé peut être un appui à la mise en place des mesures, afin d'appuyer celles visant l'inclusion de tous les élèves à la démarche.

Les équipes pédagogiques volontaires intègrent la mesure 30'APQ dans leur projet d'école pour une durée comprise entre 3 et 5 ans. Cette démarche permet d'impliquer les collectivités territoriales et l'ensemble de la communauté éducative, dont les parents. Autour du directeur d'école et des équipes pédagogiques, le dispositif permet ainsi de fédérer l'ensemble des partenaires de l'école au service de la lutte contre la sédentarité.

Pour renforcer cette ambition, l'Agence nationale du Sport et Paris 2024 ont validé un financement respectif de 500 000€, soit 1 M€ dès l'année 2021-2022. Cet engagement sera poursuivi jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. L'objectif est de proposer aux écoles un kit sportif et pédagogique gratuit, composé de matériel sportif léger adapté à une utilisation dans l'environnement scolaire. Ce kit, accompagné de fiches conçues par des équipes pédagogiques, facilitera et enrichira la mise en œuvre des solutions proposées pour «courir, sauter, lancer, danser» dans le cadre des 30'APQ. Le kit contribuera à donner le goût de l'activité physique et sportive aux élèves, à l'âge où se développent leur capital santé et leurs habitudes, participant ainsi directement aux objectifs de promotion de la santé à l'école.

Près de 2 000 classes pourraient bénéficier du dispositif dès l'année scolaire 2021-2022, avec une ambition de montée en charge à l'horizon 2024.

En complément du kit sportif, Paris 2024, en collaboration avec l'USEP, proposera une initiation gratuite à une discipline olympique ou paralympique aux écoles labellisées Génération 2024 qui ont signé une convention avec un club sportif de proximité dans le cadre du label. Cette initiation, qui sera réalisée durant un cycle de 6 semaines en partenariat avec des éducateurs du mouvement sportif local, agréés par les services de l'éducation nationale, se déroulera dans le cadre du projet sportif de l'école. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des conventions signées par de nombreuses fédérations avec le MENJS, l'USEP, le CNOSF et le CPSF. Dans la perspective de l'organisation des Jeux, c'est aussi une occasion de faire découvrir des disciplines olympiques et paralympiques parfois méconnues.

La santé par le sport ne se décrète pas, mais par l'action de toutes et tous, les bonnes habitudes se prendront dès l'école, pour une jeunesse plus active et en bonne forme physique.

Cette initiative vient ainsi renforcer l'ambition partagée des acteurs pour créer davantage de passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif, en contribuant à mieux faire connaître l'offre sportive dans nos territoires. Elle s'inscrit en cohérence avec les différents dispositifs soutenus par le gouvernement et le mouvement sportif : carte passerelle, Pass'Sport notamment. Pour rappel, le Pass'Sport est une initiative inédite qui permettra à 5,6 millions d'enfants de bénéficier d'une aide de l'État de 50 euros pour s'inscrire dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

Contacts presse

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

Agence nationale du Sport

André JAFFORY

Tél : 01 53 82 74 18

Mél : andre.jaffory@agencedusport.fr

Comité d'organisation Paris 2024

Mélodie MARTIN

Tél : 06 79 23 84 12

Mél : mmartin@paris2024.org

Alexandre VILLEGGER

Mél : avilleger@paris2024.org

Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

Mél : presse@cnosf.org

Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

Tél : 06 65 75 71 25

Mél : medias@france-paralympique.fr